

**Présent(e)s :** Robert Thiollière, Rémy Tastevin, Patrice Duplan, Marlène Hager, Pierrot Aymard, Michel Bernard, Alain Riffard.

**Absent(e)(s) :** Christel Berthod, Mathieu Sautel.

- *Désignation secrétaire de séance :* Rémy Tastevin
- *Ordre du jour :* point démarche Bise vers Antraigues et fusions de communes en fin de réunion pour permettre les interventions du public.
- *Approbation du Compte rendu du Conseil du 18 mai 2018 :* le CR est approuvé.
- *Demande de cession d'une partie de chemin communal :* Mme Régine Constance souhaite que la commune lui cède la partie du chemin rural qui sépare sa maison du reste de sa propriété, ce chemin n'étant plus utilisé par le public. Il est proposé de répondre favorablement à sa demande dans la mesure où elle prend à sa charge les frais de procédure de déclassement de cette partie de chemin rural (enquête publique et annonces légales de l'ordre de 1700 €) et d'actes d'acquisition (de l'ordre de 500 € en acte administratif). Il est proposé le prix de cession de 2,5 € le m<sup>2</sup>. Le Conseil donne son accord pour le déclassement et la cession de cette partie de chemin public. M et Mme Debroas, voisins pourraient s'associer à cette démarche pour la partie d'accès à leur maison.
- *Participation financière de l'association des parents d'élèves « Récréation » :* Lors de la décision d'acquisition d'équipements numériques pour les écoles du RPI dans le cadre du plan numérique proposé par l'académie, l'association avait décidé de participer pour un montant de 1000€. Le Conseil valide cette participation.
- *Questions et infos diverses :*
  - *Nouvelle place de Bise :* Cette nouvelle place dont l'aménagement n'est pas encore totalement terminé est très appréciée par le public, notamment lors des petits marchés du mercredi soir. Les actes d'acquisition ne sont pas encore réalisés. La proposition d'acquisition et la division de parcelles réalisée par le géomètre ont été faites pour faciliter la régularisation d'un ancien échange entre MM Duplan et Mazoyer. Cette acquisition comprendrait la partie en place publique et le reste de la banquette en dessous. Depuis, un échange notarié a été réalisé entre MM Duplan et Mazoyer, mais portant sur la totalité des parcelles. De plus, M Mazoyer dans un courrier recommandé adressé au maire et aux conseillers refuse que l'accès à la partie restante de parcelle en dessous de la place se fasse au travers de sa propriété invoquant la mention d'escaliers sur le projet initial. Il a été répondu qu'il n'était plus envisagé de faire un escalier, que l'accès pour l'exploitante n'avait pas lieu d'être remis en cause par le changement de propriétaire et que si ça posait problème, la commune pouvait n'acquiescer que la partie affectée à la place avec une nouvelle division de parcelles.
  - *Assainissement collectif Bise :* Suite vraisemblablement à l'arrivée boues issues de fosses septiques associée aux fortes pluies du printemps, il s'est produit un colmatage des filtres du second étage de la STEP nécessitant le remplacement du sable. Afin d'éviter un nouveau colmatage, un courrier a été adressé aux abonnés dont on ne sait pas si le raccordement est réalisé et conforme, leur demandant de certifier la conformité du raccordement (fosse by-passée) si celui-ci est réalisé ou d'indiquer la date prévue de raccordement (au plus tard le 1/1/2020).
  - *Mise à jour du cadastre :* Une mise à jour est en cours par les services cadastre pour les constructions nouvelles ainsi que certains regroupements de parcelles et corrections signalées par la commune.
  - *Travaux Bise :* Avec la réalisation des derniers revêtements de voirie et l'enlèvement des poteaux téléphoniques, les travaux liés aux réseaux s'achèvent. Il reste à terminer l'aménagement de la nouvelle place côté ancien transfo et poursuivre la réfection des calades. L'entreprise devrait reprendre ces travaux prochainement.
  - *Travaux Genestelle :* Les travaux de construction de la réserve incendie devraient être presque terminés avant les congés de l'entreprise en août. Le remblaiement ne sera pas possible avant l'arrêt pour congés car les essais d'étanchéité ne seront réalisés qu'après décoffrage de la dalle haute. Un accès provisoire aux plates formes basse sera aménagé. La réfection de la toiture du bâtiment de

l'école est en cours. Concernant le projet de chauffage au granulés de bois du bâtiment mairie, une étude d'opportunité a été réalisée par l'ALEC07 confortant ce projet et autorisant une aide financière de 40% de la Région et il est demandé au SDE07 une assistance à la maîtrise d'ouvrage. Les derniers travaux au captage de Glaizal ont été réalisés (possibilité de capter seulement l'oeil de la source en période hivernale).

- *Écoles* : Une nouvelle personne a été choisie pour le poste d'assistance scolaire et périscolaire à l'école de Genestelle : contrat annualisé de 22h hebdomadaires pour aide à l'institutrice, à la cantine et accompagnement au bus du soir, dans le cadre des nouveaux contrats aidés « Parcours Emploi Compétences ». Une dérogation a été accordée pour l'inscription de Marius Fauvain à l'école d'Antraïgues.

- *Travaux Enedis* : D'importants travaux de rénovation des lignes moyenne tension qui vont d'Antraïgues jusqu'en haut de la commune de St Joseph des bancs vont avoir lieu à partir de fin août entraînant des coupures de courant. Des groupes électrogènes seront mis en place pour minimiser les gênes occasionnées.

- *Demande réfection voirie à Valgirone* : Christian Roux demande que dans l'attente d'un goudronnage, l'amélioration de la voie publique d'accès à sa propriété et à celle de ses voisins soit faite par un apport de grave.

- *Horaires des cantonniers* : Des remarques sont faites par certains conseillers sur les horaires et le travail des cantonniers. Patrice Duplan en charge de l'organisation de leur travail organisera en septembre une rencontre avec ces conseillers et les cantonniers.

- *Débat et avis du Conseil sur la démarche d'un collectif d'habitants de demande de rattachement de la section de Bise à la commune d'Antraïgues et sur les possibilités de fusion de communes en commune nouvelle* :

Dans le contexte de fusion des communes d'Antraïgues et Asperjoc en commune nouvelle, un collectif d'habitants de Bise a entamé une démarche de rattachement de la section communale de Bise à la commune d'Antraïgues ou à la nouvelle commune Antraïgues-Asperjoc. Cette demande peut être faite par au moins 1/3 des électeurs inscrits de la section de commune. Le préfet peut donner suite ou pas à cette demande. S'il décide de donner suite, il doit prescrire une enquête publique et instituer une commission élue selon les mêmes règles que l'élection municipale. Après avis du commissaire enquêteur, de la commission et des conseils municipaux, le préfet prend sa décision qui ne pourrait intervenir au mieux que lors des prochaines échéances municipales.

Le maire rappelle sa position personnelle qui a été présentée dans un courrier adressé aux conseillers : en résumé, pour répondre plus efficacement aux besoins exprimés par les habitants, par les collectivités, par l'État, les petites communes doivent se professionnaliser, sans toutefois perdre leur identité et en gardant un fonctionnement de proximité. Le regroupement en commune nouvelle peut permettre de répondre à cette demande. Face à une future communauté d'agglomération, un large regroupement au delà des limites des vallées peut être pertinent, par exemple regroupant avec Antraïgues et Asperjoc, Genestelle, St Joseph des bancs, St Andéol de Vals si les communes en sont d'accord. Ce regroupement éviterait ainsi la division de la commune de Genestelle.

Sur la démarche à adopter, le maire et les adjoints avaient jugé que ces projets de rapprochement de communes pourraient faire l'objet des engagements des futures équipes candidates aux prochaines élections municipales. L'idée d'une consultation des habitants lors des élections européennes de 2019 est aussi avancée.

Un tour de table des conseillers montre qu'une majorité est plutôt hostile à la démarche du collectif des habitants de Bise telle qu'elle a été engagée, mais que si un regroupement était envisagé, il devrait se faire plutôt sur un logique de vallée, ce qui conforte alors la démarche de séparation de la section de Bise.

La parole est aussi donnée au public, mais les habitants de la section de Bise n'y sont pas représentés. La majorité du public estime que les habitants du secteur de Genestelle sont concernés par cette démarche qui conduit à réduire la commune d'un tiers de ses habitants et qu'ils auraient dû être consultés au préalable. La pertinence d'un regroupement de communes est contestée par certains, mais si un regroupement devait se faire, ils seraient plutôt favorables à un regroupement par vallée.